

Garantie/Politique de Garantie pour les produits Rapesco

Les conditions suivantes, décrivent les exigences et l'étendue de notre offre de garantie. Elles n'affectent pas vos droits mais spécialement la responsabilité du vendeur causé par le contrat de vente avec l'utilisateur final.

Commencement/durée de la garantie

La garantie commence à partir de la date d'achat et est uniquement valable avec une preuve d'achat (reçu original).

Contenu et étendu de la garantie

Au cas où un produit Rapesco devient défectueux, due à un problème matériel ou à un problème de production, pendant la période de garantie ; à partir de la date d'achat, nous remplacerons la pièce défectueuse gratuitement ou selon notre discrétion, nous remplacerons l'article entier. Dans le cas d'une livraison de remplacement, la propriété du produit original sera transférée à Rapesco Office Products Plc. La garantie ne permet pas d'autres compensation au delà de celles-ci contre Rapesco Office Products Plc.

Exigences et utilisation de la garantie

Un défaut du produit doit être immédiatement signalé après détection et pendant la période de garantie à l'endroit où le produit a été acheté.

Limites de la garantie

La garantie n'est pas valable en cas de :

- a) Défauts causés par une mauvaise utilisation du produit aussi bien que dans des conditions inappropriées ou à la non-conformité du produit, comme ne pas utiliser d'agrafes Rapesco véritables ou utiliser les mauvaises agrafes pour les agrafeuses ou pour les perforatrices perforer du metal/des objets durs mais aussi ne pas remplacer fréquemment les accessoires comme les lames sur les perforatrices de hautes capacités. Utilisation d'une capacité hors de la capacité dans les spécifications du produit.
- b) b) Les dommages causés à l'extérieur de l'entreprise comme par exemple un problème lié au transport du produit ne sont pas couverts par Rapesco.
- c) c) Effectuer un changement non-autorisé, une réparation ou un ajout sur un produit Rapesco.
- d) d) L'absence d'entretien ou nettoyage du produit pour le garder en bon état.
- e) Conditions environnementales anormales.

Cette garantie exclut :

- a) Les accessoires et les parties consommables comme :
Les lames pour perforer et les planches à poinçonner de remplacement, les agrafes, les lames à cutters et les clips de rechange.

- b) Les mécanismes sur notre gamme de classement y compris mais sans s'y limiter au :
Les fermoirs, les boutons-pressions, les dispositifs de fermeture par pression ou par élastique, les mécanismes des anneaux sur nos classeurs ou les pochettes internes dans nos portes-vues/portes-documents.
- c) Une usure survient inévitablement à la suite des conditions d'utilisations normales et du temps.

Garantie et période de garantie pour les produits Rapesco Office Products Plc.

25 Ans

Cette période de garantie est valable sur tous nos produits haut de gamme/ nos produits d'agrafages notables.

15 Ans

Cette période de garantie est valable sur nos produits principales d'agrafages et de perforations.

5 Ans

Cette période de garantie est valable sur tous les agrafeuses manuelles, caisses à monnaies, tailles crayons rotatif, produits de classement normales en polypropylène (excluant les chemises « Zippi » et les produits en papier kraft) et nos produits courants d'agrafages et de perforations.

3 Ans

Cette période de garantie est valable sur tous les dévidoirs de ruban adhésif, ciseaux, tailles-crayons électriques, dégrafeurs, pinces agrafeuses et nos produits standards d'agrafages et de perforations.

2 Ans

Cette période de garantie est valable pour tous les produits de classement ECO et Germ-Savvy en polypropylène, agrafeuses électriques et produits de fixations (p. ex., les distributeurs Supaclip).